



AFFAIRE N° 2 - DELEGATION DES POUVOIRS DU MAIRE EN SON ABSENCE

LE MAIRE : Ayant été proclamé élu Député de la première circonscription, j'ai le devoir en tant que Maire de notre chef-lieu de déléguer mes pouvoirs.

Je vous demande de prendre acte que mes pouvoirs sont délégués d'une manière générale à Monsieur le Premier Adjoint Jules REYDELLET, et qu'en ce qui concerne l'organisation du Conseil Municipal, mes pouvoirs sont délégués, sous le contrôle de M. REYDELLET :

- à M. LEVENEUR Georges en ce qui concerne le Personnel et le Petit Marché.
- à M. PARIS Raymond en ce qui concerne le poste des Sapeurs-Pompiers les Abattoirs et les Grand Marché.
- à M. MIGNIER Georges - pour l'Etat-Civil
- à M. BOURNIE Camille - pour le Garage
- et à M. VELOUPOLLE Antoine pour les "Affaires diverses", "Arvitaillament" et les "cantines",

c'est-à-dire aux six Adjoints que vous aviez vous-mêmes désignés précédemment.

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.